

le 23 août 2022

BON de COMMANDE

N° 30008463 du 23 août 2022

F40072436

Siret 53067266600035

Votre contact agence : CHRISTELLE DECLERCQ

MX EVENEMENT SAS

10 RUE DE LA FERME SAINT LADRE

95470, SAINT WITZ
France

Événement Ambassadeur - Captation Vidéo

Client : DALKIA

Produit : C41012879.E1 RESEAUX SOCIAUX

Dossier : DALK22T004 EVENEMENT AMBASSADEUR WEAREDALKIA

Gestionnaire : CHRISTELLE DECLERCQ

Prix Total HT

- Matériel pour Régie vidéo HD
- éclairages
- son
- main d'oeuvre (2 techniciens vidéo, 1 technicien son)
- livraison
- câblage

4 561,10

Votre facture doit être libellée au nom de HAVAS PARIS - 29/30 Quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux, avec la référence du bon de commande et être adressée sous format électronique par mail à : havasparis.factures@havasfs.com pour un traitement dans les meilleurs délais.

A défaut la facture papier peut être adressée par courrier à : Service Comptabilité HFS - 29/30 Quai de Dion Bouton - 92800 Puteaux

Livraison le 23 août 2022		Total HT en EUR	4 561,10
---------------------------	--	------------------------	-----------------

Cond.Gén.d'Achats:

1° Les présentes C.G. prévalent sur les C.G. et ou particulières du fournisseur. Toute cond. part. doit impérativement faire l'objet d'une mention express sur le BC. Aucune disposition des présentes C.G. et ou part. ne peut être interprétée comme consistant de notre part une renonciation à nous prévaloir d'un droit quelconque ou à exiger des dommages et intérêts.

2° L'acceptation de la commande implique l'acceptation des délais indiqués pour la livraison, délais qui doivent être rigoureusement observés. Cela implique que nous nous réservons le droit de résilier sans mise en demeure toute commande ou fraction de commande non intégralement livrée à la date indiquée.

3° Le BDC passé pour un travailleur indépendant implique que son N° de travailleur et son N° de Séc Soc soient indiqués sur le BC qui nous est renvoyé ainsi que sur la facture.

4° La facture est établie et nous est adressée à la date de livraison. Elle sera réglée à 60 jours date de facture.

5° Sauf mention contraire, la rémunération ci-dessous vaudra règlement forfaitaire et définitif de la cession de tous les droits de propriété intellectuelle attachés éventuellement aux réalisations du prestataire intégrées à l'œuvre dont nous avons l'initiative ; étant précisé que la cession recouvre l'ensemble des droits d'exploitation des réalisations c'est-à-dire les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des réalisations pour une exploitation par tous procédés numériques et/ou analogiques, pour tous supports et en tous formats ; et ceci pour la durée de protection des droits d'auteur, pour l'ensemble des pays du monde. En cas de contestation les tribunaux de Nanterre sont seuls compétents, nos lettres de change ou acceptations de règlement ne font pas novation à cette clause attributive de juridiction.